



# ST-VINCENT-BRAGNY - 71

*Saône-et-Loire*

## 20 AOÛT 2017

### 34<sup>ème</sup> MARCHÉ POPULAIRE INTERNATIONALE

**Parcours adapté, 10 et 20 km**



MEMBRE DE LA FEDERATION FRANCAISE  
DES SPORTS POPULAIRES

N° F 0413 - Visa n° 2017-71-96-M

Agrément ministériel national du 20.06.2006

Reconnue de mission d'utilité publique n°012156 du 2 - 8 - 2001



association  
PRÉVENTION  
ROUTIÈRE



www.ffsp.fr  
contact@ffsp.fr



Groupama



VVF VILLAGES  
LES VACANCES PARTOUT EN FRANCE

Carola

PARTENAIRES DE LA F.F.S.P.



## VENEZ NOMBREUX A CETTE 34<sup>ème</sup> MARCHÉ POPULAIRE

*organisée par l'Inter-Sociétés  
de Saint-Vincent-Bragny*

# INFORMATIONS AUX MARCHEURS :

## **TRAJET :**

*La marche est une randonnée pédestre à la portée de tous. Elle est ouverte aux jeunes et aux adultes, hommes ou femmes, qui désirent se régénérer et s'oxygéner d'une manière attrayante au contact de notre belle nature. Le parcours légèrement vallonné, nous mène à travers champs et forêts sans aucune difficulté particulière.*

## **PARTICIPATION :**

*Tous sans exception et sans limite d'âge. Les enfants de moins de 10 ans devront être accompagnés. Les chiens seront tenus en laisse.*

## **DEPART ET ARRIVEE :**

*Salle des Fêtes, "La Canillotte" 71430 Saint Vincent Bragny.*

**HORAIRE :** *Départ de 8 h. à 15 h. Arrivée avant 18 h.*

**PARCOURS :** *parcours adaptés 10 et 20 km. Sur itinéraire fléché et balisé.*

## **INSCRIPTION SUR PLACE.**

*Carte de participation FFSP délivrée au départ donnant droit au tampon IVV sur les carnets de participation et kilomètre disponible au retour.*

## **COTISATION DE PARTICIPATION :**

*La licence de participation est délivrée au départ contre une cotisation de participation sans souvenir de 2 €. Portant les timbres de contrôle, elle donne droit au tampon IVV sur les carnets internationaux disponibles au retour.*

## **ASSURANCE :**

*La FFSP est garantie en responsabilité civile auprès de Groupama. L'inscription à la marche vaut déclaration de bonne santé.*

## **RECOMPENSES :**

*a 19 h., à la salle des Fêtes.*

## **BOISSON ET RAVITAILLEMENT :**

*Une boisson et un régénérant solide seront distribués gratuitement au premier point de contrôle. Vous pourrez également vous restaurer. Des stands de ravitaillement sont prévus sur le parcours.*

## **IL EST INTERDIT DE FUMER OU D'ALLUMER DES FEUX SUR LE PARCOURS.**

*Il est recommandé de ne pas quitter les chemins fléchés. Il est interdit d'exciter les animaux des troupeaux ni en criant, ni en agitant des vêtements ou tout autre chiffon écarlates.*

## **PREMIERS SECOURS :**

*Assuré par l'association*

*Urgences : International : 112*

*La marche aura lieu quelles que soient les conditions météorologiques sauf en cas d'arrêté préfectoral ou municipal.*

**RENSEIGNEMENTS :** *M. Fabrice CARRE - 71430 Saint Vincent Bragny - Tél. 06 76 02 21 86*